



Sous le patronage du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative et en partenariat avec l'Agence Nationale du Sport

Notice Cahier des Charges

L'objectif du label « Ville Active & Sportive » est de **récompenser les initiatives et les actions locales, les politiques publiques sportives cohérentes et la promotion des activités physiques, ludiques et sportives sous toutes ses formes et accessibles au plus grand nombre sur un territoire**. Une attention particulière sera portée par le Comité de Labellisation sur la cohérence de la politique publique sportive en lien avec les actions présentées dans le dossier de candidature.

De façon générale, le dossier de candidature doit être composé d'un rapport **complet, descriptif et chiffré, document obligatoire joint**, pouvant comporter des annexes, sur les critères d'évaluation suivants :

- La **motivation** de la candidature au label.
- La **politique publique d'activités physiques, ludiques et sportives** de la ville et les publics bénéficiaires. Les aménagements et **équipements permettant une pratique sportive et active** ainsi que les **événements** sportifs. Les **initiatives** sportives innovantes.

De façon détaillée, vous présenterez, tout d'abord en introduction, votre commune ainsi que les principales raisons qui ont motivé l'équipe municipale à s'engager dans le processus de labellisation. Vous pouvez indiquer les enjeux attendus en termes de valorisation du territoire pour votre ville et préciser les conditions d'utilisation et de

valorisation du label « Ville Active & Sportive » par la suite.

La présentation de votre commune se fait à partir d'éléments précis afin que le Comité de Labellisation dispose d'une vision globale des points forts et des enjeux de votre ville. La politique publique sportive devra également être décrite et mise en relation avec les réalités économiques, géographiques et démographiques du territoire de votre ville. Cette présentation est à mettre en lien avec l'état des lieux des infrastructures sportives équipements, sites et espaces de pratique...) présents sur votre territoire.

Vous devrez donc présenter ces équipements avec toutes les données quantifiables que vous jugerez utile en précisant s'ils sont communaux ou intercommunaux, départementaux, régionaux, nationaux. Vous pouvez préciser si les actions détaillées s'inscrivent dans des objectifs spécifiques (éducation, handicap, citoyenneté, féminisation, santé, développement durable, mobilité, etc.).

Ensuite, vous présentez les actions de développement et/ou de promotion des activités physiques, ludiques et sportives, à partir de **données chiffrées et quantifiables** et les mettez en relation avec les publics présents sur votre ville et ceux visés par la politique publique sportive.

Enfin, vous pourrez présenter une ou plusieurs actions innovantes, en matière sportive, toujours à partir de **données chiffrées et quantifiables**. Tout type d'action peut être présenté, quel que soit le profil du public ciblé (scolaires, seniors, jeunes, jeunes filles, femmes, personnes en situation de handicap, personnes socialement défavorisées, actifs, jeunes parents...).

Toutes les actions présentées devront avoir eu lieu au cours des 3 dernières années, ou être en cours de réalisation.

Pour les villes déjà labellisées et sollicitant un renouvellement, et afin de conserver ou améliorer leur niveau de labellisation, l'accent devra être mis sur la mise à jour de la politique

sportive ainsi que la promotion de nouvelles actions.

Le dossier de candidature devra être envoyé avant **le 7 avril 2025** (inclus) sur notre site <https://www.ville-active-et-sportive.com>. Il devra obligatoirement être accompagné du règlement signé.

Le dossier de candidature 2025, téléchargeable est à remplir obligatoirement.

Vous ne pouvez pas supprimer de lignes, ceci afin de faciliter la lecture de votre dossier par les membres du jury. Vous pouvez joindre une dizaine de pages d'annexes.

Attention à vérifier que vous avez bien le dossier 2025.